Publiée le 15/02/2024

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 064-256404393-20240215-2024_07-DE

FG/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUETHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Bernard AURISSET, Conseiller Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU HAUT BÉARN et suppléant de Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUYS EN BÉARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Mme Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS et sa suppléante Mme Amandine PAINSET, Maire de BONNUT ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS et son suppléant M. Sauveur BACHO, Maire d'ARBERATS-SILLEGUE ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'ARESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et son suppléant M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY et son suppléant M. Michel LUCANTE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 et son suppléant M. Marc SAINT-ESTEVEN, Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR ; M. Daniel SAINT-PIERRE, Comptable.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 064-256404393-20240215-2024_07-DE

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à M. Alexandre BORDES
M. Jean-Pierre LANNES à M. Jean-Yves COURREGES
M. Laurent TARIOL à M. Laurent BERGEROU
M. Jean-Louis CALDERONI à M. Pascal MORA
Mme Maïté PITRAU à M. Alexandre BORDES
M. Marc CANTON à M. Alexandre BORDES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme VAYSSIER, responsable du Service Intercommunal Administratif ; Mme GASTELLU responsable du Service Intercommunal du Numérique ; M. LAGUEYTE, responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ; M. BRUSQUE, responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement ; M. DORKEL, responsable du Service Intercommunal des Territoires et de l'Urbanisme ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

---

1. REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS

Il est exposé que la période de vote du budget primitif de l'Agence ne permet pas de procéder au vote du compte administratif avant l'adoption du budget.

Le Président informe l'Assemblée que le Code général des collectivités territoriales (article L.2311-5) permet aux collectivités de procéder à une reprise anticipée des résultats dans le budget.

Toutefois, si le compte financier unique faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procèderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le Président a établi un tableau déterminant les résultats tels qu'ils figurent ci-dessous :

2023	Budget total	Réalisations
Investissement		
Dépenses de l'exercice	1 029 998.87	177 902.57
Recettes de l'exercice	1 149 352.54	428 359.23
Résultat de l'exercice 2023	**-1 784.95**	**250 456.66**
Déficit reporté	119 353.67	119 353.67
Excédent cumulé	0.00	**131 102.99**
Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	7 292 571.00	5 735 580.86
Recettes de l'exercice	6 231 141.00	5 916 166.90
Résultat de l'exercice 2023	**-1 061 430.00**	**180 586.04**
Excédent reporté	2 788 193.89	2 788 193.89
Excédent cumulé	**1 726 763.89**	**2 968 779.93**
Résultat global		
Résultat de l'exercice 2023	**- 1 063 214.95**	**431 042.70**
Excédent reporté	2 668 840.22	2 668 840.22
Excédent global cumulé	**1 605 625.27**	**3 099 882.92**

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 064-256404393-20240215-2024_07-DE

Concernant l'excédent, M. GAY rappelle que ce dernier servira principalement à rembourser le Centre de Gestion pour l'extension de la Maison des Communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la reprise anticipée des résultats telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 15 février 2024

Le Président,

Pascal MORA
Maire de GELOS